



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- le Lycée Jacques Bujault de Melle (79) et monsieur DANJOU Louis du 13 au 29 avril et du 06 juin au 03 juillet 2022 au Pôle nature de Vitrezay,
- la MFR de la Saintonge et de l'Aunis de saint Genis de Saintonge et madame REJANT Manon du 19 avril au 04 juin 2022,
- le Lycée Atlantique de Luçon (85) et madame CRAMPE Emma du 02 mai au 07 juillet 2022 au Parc Mysterra,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de période de mise en situation en milieu professionnel avec :

- Monsieur Eric NAUD et la SAS Jabeau (Bricomarché) de Montendre du 18 au 22 avril 2022.

Fait à Jonzac,

Le **13 AVR. 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU